



## Probleme ccmi urgent svp!!!

Par **eme0706**, le **09/08/2017** à **12:42**

Bonjour,

Nous avons signer pour un terrain en octobre et le ccmi en novembre.

Nous avons eu un refus de prêt du crédit agricole par email . Nous avons annuler grâce au clauses suspensives notre terrain et avec l'email de la banque .

Mais le constructeur refuse l'email et me demande l'attestation de refus de prêt que le crédit agricole refuse de me donner car selon elle , elle n'a pas envoyer mon dossier mais a fait juste une analyse ...

J'ai pourtant été reçu dans son bureau , transmet mes documents.

J'ai fait appel au directeur de la banque avec un courrier sans réponse pour le moment ...

Le constructeur me réclame 15 % soit 16000...

Dans mon ccmi il y a aussi la clause suspensives : acquisition d'un terrain ou des droits réels .

Je peut faire fonctionner le faite que je n'ai plus le terrain pour faire annuler mon ccmi?[smile17]

[smile17][smile17]